



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
« AIDE AUX DEPARTS AUTONOMES DES JEUNES »
- VILLE DE POITIERS -

Dans le cadre du plan « Vacances pour tous », la Ville de Poitiers met en place un dispositif de subvention à destination de jeunes poitevin·e·s âgé·e·s de 16 à 25 ans qui souhaitent partir en vacances en autonomie.

Avant de déposer votre dossier de demande sur la plateforme « Mes démarches en ligne » de Grand-Poitiers (https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/VILPOITIERS/requests/52/) pensez à préparer l'ensemble des pièces nécessaires !

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité en recto-verso, pour chaque candidat·e
- Copie du justificatif de domicile de moins de 6 mois, pour chaque candidat·e
- Copie de l'assurance responsabilité civile, pour chaque candidat·e
- Copie du justificatif de parrainage avec une association, pour le groupe
- Budget prévisionnel complété et équilibré, pour le groupe

Pour chaque candidat·e mineur·e non émancipé·e·s	Pour chaque candidat·e·s majeur·e ou émancipé·e
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'autorisation à participer au séjour signée par le ou la responsable légal·e<input type="checkbox"/> L'autorisation de fixation, reproduction et publication d'images et de la voix complétée et signée par le ou la responsable légal·e<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité recto-verso de la personne ayant signé l'autorisation responsable légal·e	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'autorisation de fixation, reproduction et publication d'images et de la voix complétée et signée